

juin 2010 n°76



SOMMAIRE :

x p.1 Edito

x p.2 Infos tous corps

x p.3 Scrutin du 4 mai

x p.4 CAP Administratifs

x p.5 Mesures d'accompagnement

x p.6 Scientifiques

x p.7 et 8 Techniques

x p.9 SGAP de Paris

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Directeur Publication :
Nathalie MAKARSKI
Rédacteur en chef :
Bénédicte VERDIN
Tél : 01.55.34.33.20
Fax : 01.44.53.01.14
snapatsi@snapatsi.fr



BULLETIN d'INFORMATION

**Syndicat National des Personnels Administratifs,
Techniques, Scientifiques et Infirmiers**

EDITO

Les 6 premiers mois de l'année 2010 ont été jalonnés par des échéances importantes :

- 1er janvier : fusion des corps administratifs
- 28 janvier : scrutin des personnels techniques et scientifiques
- 4 mai : scrutin des personnels administratifs

Les deux scrutins qui se sont enchaînés ont encore placé le SNAPATSI comme syndicat incontournable, consolidant son positionnement pour toutes les discussions et négociations au sein du ministère de l'intérieur. En découle également notre présence dans les différents CTP (départementaux, Police, Administration Centrale, Préfectures, Ministériel).

Le SNAPATSI vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée lors de ces élections. Vos représentants du personnel SNAPATSI ont déjà pu vous défendre lors des premières CAP. Soyez assurés qu'ils vous défendront tout au long de leur mandat.

Autre moment important pour le SNAPATSI : la mise en place d'une nouvelle équipe sur le SGAP de Paris. En effet, Pascale PINEAU et son équipe de délégués ont démissionné d'Horizon Sgpatsi pour nous rejoindre, preuve que le SNAPATSI est le syndicat qui fédère et rassemble !

Plus que jamais, le SNAPATSI tiendra son rôle de syndicat de revendications, propositions et de négociations.

Depuis 2008, le SNAPATSI a démontré la nécessité d'ouvrir des négociations, avec ses sondages et pétition à l'appui. Les négociations ont été ouvertes, des propositions faites visant à l'amélioration de vos carrières et nous attendons maintenant le document finalisé que l'administration proposera aux organisations syndicales pour signature. Ce sera le moment de constater qui signera, qui défendra vos intérêts et qui comme toujours ne prend pas ses responsabilités ...

Après une courte période estivale, nous repartirons sur les chapeaux de roues avec de nouveaux chantiers qui s'ouvriront dès septembre. Pour les personnels administratifs, les négociations relatives à la mise en place des examens professionnels, la réforme de la catégorie B. Pour les personnels techniques, le dossier de la fusion des corps sera ouvert dès l'automne. Quant aux personnels scientifiques, il est indispensable qu'une évolution statutaire intervienne rapidement. Le SNAPATSI s'est employé à travailler sur le sujet et a d'ores et déjà fait des propositions en ce sens à l'administration.

Mais en attendant, l'équipe du SNAPATSI se joint à moi pour vous souhaiter de bonne vacances et vous donne rendez-vous dès septembre.

NOTATION 2010

Pour les personnels techniques § scientifiques : pas de changement

Pour les personnels administratifs : un nouveau dispositif d'entretien professionnel

Qui est concerné ?

Tous les personnels administratifs

Objectif ?

Suspendre la notation au bénéfice d'un entretien professionnel obligatoire et effectué par le supérieur hiérarchique direct, **entre le 1er juin et le 1er septembre** (le travail de l'agent est évalué du 1er juillet N-1 au 30 juin N).

Modalités pratiques ?

Un **rendez-vous est fixé à l'agent au moins 8 jours à l'avance**. A cette occasion il est remis à l'agent :

- ◊ la fiche d'entretien annuelle, dont certaines rubriques doivent être pré-remplies avant l'entretien,
- ◊ la fiche de poste concernant l'emploi de l'agent.

La fiche d'entretien professionnel est renseignée au cours de l'entretien.

La clôture est la notification du compte-rendu où figurent les rubriques permettant à l'agent de porter ses observations.

La notification ?

Une fois remplie, la fiche doit être cosignée par le supérieur hiérarchique direct et l'agent dans le délai maximum d'une semaine. L'agent peut à cette occasion compléter le compte-rendu par des observations portant sur la conduite de l'entretien et les thèmes abordés.

Une copie de l'entretien doit impérativement être remise à l'agent dès notification.

Création de 3 nouvelles directions au MI

Lors du CTP Central Police du 28 juin 2010 et du CTP Ministériel du 6 juillet 2010, des arrêtés portant création de 3 nouvelles directions ont été approuvés :

- ◊ La DRCPN (Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale) de la fusion de la DAPN et de la DFPN, sera créée en septembre 2010, et sera composée de 5 sous-directions.
- ◊ La DCI (Direction de la Coopération Internationale) de la fusion du SCTIP et de la sous-direction de la coopération internationale de la DGGN, sera créée en octobre 2010.
- ◊ Le STSI(2) (Services des Technologies et de Systèmes d'Information de la Sécurité Intérieure), structure commune à la Police et à la Gendarmerie, sera créé en octobre 2010.

Le SNAPATSI fait partie du groupe de travail « charges indues »

Le 26 mai 2010, le ministère de l'intérieur a réuni les organisations syndicales afin de les informer de l'ouverture d'une étude sur les métiers de la Police Nationale visant à clarifier les missions des policiers.

Cette étude se basera sur les travaux de 4 groupes de travail (charges indues, missions régaliennes de la Police Nationale, acteurs privés de la sécurité, polices municipales).

Il a été proposé aux organisations syndicales de participer à ces groupes, le SNAPATSI fait partie du groupe « charges indues » car il est indéniable que la substitution est un volet important des charges indues des personnels actifs.

Le SNAPATSI revendique en effet depuis des années un état des postes administratifs, techniques et scientifiques occupés par des personnels actifs.

Ce groupe doit rendre ses travaux pour l'automne 2010.

Scrutin du 4 mai 2010 : Excellents résultats !

Dans la continuité de notre précédent bulletin « spécial scrutin du 4 mai », nous souhaitons vous communiquer les résultats de cette échéance importante.

Importante puisqu'elle a permis d'élire les représentants du personnel qui siègeront dans les différentes instances paritaires.

Tout d'abord quelques constats :

Sur le périmètre Police :
Le SNAPATSI a augmenté son nombre de voix (+ 10%).

Sur le périmètre fusionné :
Ce sont plus de 36.500 agents de catégories B et C qui ont été appelés à voter. Une forte participation (plus de 74%) a été notée.

En présentant à vos suffrages une liste commune SNAPATSI / SAPACMI présente dans les périmètres fusionnés (Police Nationale, Préfectures, Gendarmerie, Juridictions administratives, Administration Centrale), ce sont très exactement 4047 collègues qui ont voté pour le SNAPATSI/SAPACMI. **Notre confédération est la seule à progresser autant (+111%).**

Sur le périmètre Police, le SNAPATSI a augmenté son nombre de voix de + 10% par rapport au scrutin de 2006.

En votant pour notre liste, vous avez placé le SNAPATSI en tant que syndicat incontournable au sein du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi, pour les secrétaires administratifs, nous sommes présents en CAP Nationale et dans les régions Alsace, Basse Normandie, Champagne Ardenne, Franche Comté, Languedoc Roussillon, Lorraine, Préfecture Ile de France, Administration Centrale, Martinique et Réunion.

Pour les adjoints administratifs, la liste est représentée dans la CAP Nationale ainsi que dans les régions Alsace, Aquitaine, Basse Normandie, Bourgogne, Bretagne, Champagne Ardenne, Centre, Franche Comté, Haute Normandie, Languedoc Roussillon, Limousin, Lorraine, Pays de Loire, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes, Préfecture Ile de France, Administration Centrale, Martinique et Réunion.

ELUS DANS LES CAP NATIONALES

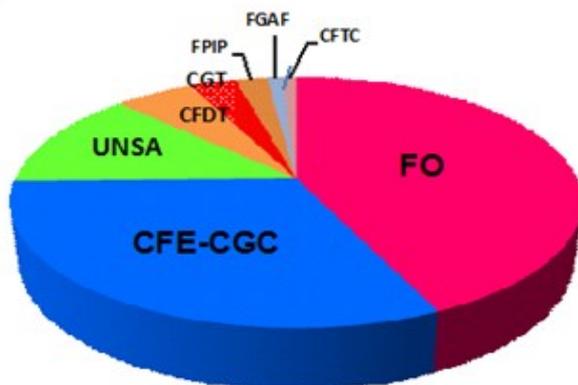
Corps des Secrétaires Administratifs

Théo PAYET
Pascaline DOQUIER

Corps des Adjoints Administratifs

Nathalie MAKARSKI
Marie-Claude MARTIN
Elisabeth NOUJARRET
Marie-Paule MANTAUX

Représentativité au sein du Ministère de l'Intérieur



Personnels Administratifs, techniques, scientifiques et actifs
Périmètres Police, Gendarmerie, Préfectures, Juridictions Administratives

CFE/CGC : SNAPATSI - SAPACMI - Synergie Officiers - Alliance Police Nationale

FO : Unité SGP Police - SNIPAT/FO - FO Préfectures - FO Centrale - FO Gendarmerie

UNSA : UNSA Police - SNOP - SAPAP - UNSA Défense

CFDT : CFDT Police - CFDT Interco

SNAPATSI/SAPACMI présents dans tous les CTP



Dysfonctionnements des CAP

A l'issue du scrutin du 4 mai 2010 les premières CAP Régionales pour les catégories C et Nationales se sont réunies afin de procéder aux mouvements de mutation entre tous les périmètres fusionnés.

Or, des dysfonctionnements sont constatés :

- ↳ BIEP : tous les postes ne sont pas affichés et tous les collègues n'y ont pas accès.
- ↳ les postes en gendarmerie fermés à la mutation pour une grande majorité.
- ↳ un manque de dialogue social tout particulièrement en Région.
- ↳ des avis "défavorables" des directions d'emploi (même s'il y a des avis favorables des chefs de services), non motivés à profusion dans le périmètre police.
- ↳ les prises de contact des agents avec les chefs de services gérées de façon disparates ...

Le SNAPATSI a dénoncé tous ces couacs au fur et à mesure qu'ils se présentaient aussi bien au niveau local que national et a saisi par courrier du 15 juin 2010 le Ministre.

Le SNAPATSI a réitéré ces observations dans ses déclarations préalables aux CAP Nationales des 22 et 29 juin 2010 et lors de la réunion du 2 juillet 2010 organisée par la DRH pour faire un "débriefing" avec toutes les organisations syndicales au sujet des CAP.

Le SNAPATSI propose et demande des mesures concrètes :

- ✓ l'affichage sans exception des postes vacants ou susceptibles de l'être sur la BIEP dans des conditions (accessibilité à tous) et des délais raisonnables.
- ✓ l'avis défavorable pour "nécessité de service" ne doit pas être systématiquement opposé à l'agent plus de 3 années consécutives d'autant que le souhait de mobilité est exprimé dans l'entretien professionnel.
- ✓ les postes en Gendarmerie doivent être accessibles à la mutation car il est inacceptable qu'un périmètre se démarque

des autres ! C'est contraire aux règles de gestion, à savoir que les mutations sont prioritaires aux détachements !

- ✓ l'ouverture rapide de négociations avec l'administration en vue d'une remise à plat du système des mutations dans les DOM TOM avec des nouveaux critères et dans une totale transparence.

Dates prochaines CAPN

MUTATIONS

- ◇ Attachés - 30 novembre
- ◇ SA - 7 décembre
- ◇ Adjoints - 14 décembre

Les appels à candidature pour tous les corps seront diffusés début septembre.

AVANCEMENTS

- ◇ Attachés - 18 janvier
- ◇ SA - 25 janvier
- ◇ Adjoints - 10 février

Mesures d'accompagnement

En attendant la signature prochaine de 20 mesures visant à l'amélioration de la carrière des personnels administratifs, le SNAPATSI tient à vous présenter les propositions qu'il avait déposé en octobre 2009 auprès de l'administration.

Recrutement :

○ Mise en place immédiate des lauréats du concours 2009 administratifs

RÉALISÉ

○ Etat des lieux des postes administratifs occupés par les personnels actifs

○ Recrutement des veuves de fonctionnaires au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe

○ Augmentation du nombre de recrutements

○ Mise en place d'examens professionnels pour le passage aux corps de catégories B et A, accessible aux seuls personnels administratifs du ministère de l'intérieur

Projets de décret adoptés au CTPM du 06/07/2010

Formation :

↳ Initiale dès la prise de poste organisée en 2 volets (tronc commun et formation spécifique au métier)

↳ Continue : parcours personnalisé de formation pour conforter ou acquérir des compétences nouvelles. Mise en place d'un référent local de formation pour accompagner, orienter et conseiller les personnels.

↳ Promotionnelle : Mise en place d'actions locales pour la préparation aux épreuves écrites et orales des concours et examens professionnels

Carrières :

- Augmentation du nombre de postes à l'avancement

- A partir de l'état des lieux dans les périmètres de la police nationale, sur une période transitoire de 3 ans des recrutements et promotions permettront de tendre vers le pyramidage de la structure d'emploi du cadre national des préfetures

- Négociation avec les organisations syndicales de la part de la promotion au choix et celle de l'examen professionnel pour l'accès au corps supérieur

- Réforme de la catégorie B avec une application au 01/01/2010

- ASA : traitement des dossiers dans les mêmes conditions et au même rythme que ce qui a été appliqué aux personnels actifs

Indemnitaire :

• Etat des lieux des régimes indemnitaires de chaque périmètre

• Poursuite de la revalorisation des régimes indemnitaires

• Etat des lieux des postes dotés de la NBI et l'augmentation du nombre de postes et de points

Social :

Les organisations syndicales devront être associées aux choix, objectifs et problématiques de la politique menée par le ministère de l'intérieur en matière de la petite enfance, du logement, de la restauration sociale...



Pour la petite histoire au comité technique paritaire ministériel du 06/07/2010, après une envolée théâtrale, le seul représentant SNIPAT/FO a quitté la salle comme par hasard avant le vote du décret relatif aux examens professionnels. Courage fuyons devant la responsabilité du vote ...

Résultats des votes au CTPM concernant la mise en place des examens professionnels:

Pour : Administration – CFDT – SNOF – Alliance (SNAPATSI)

Contre : SGP Unité – FO Préfecture

Et maintenant qui signera pour la progression de vos carrières...??

Démenti

Dans un courrier adressé à ses adhérents, Nicole Hélias secrétaire générale de l'organisation SNPPS évoque la situation critique de la Police Scientifique, insistant sur le manque de considération des personnels scientifiques, eu égard leur mission et l'importance de leur travail dans le déroulement de l'enquête.

Si nous nous associons bien entendu à ce constat, nous ne pouvons malgré tout nous associer à l'appel à la mobilisation du 14 septembre 2010, contrairement à ce que le SNPPS a annoncé.

Témoin au quotidien de vos difficultés sur le terrain, ALLIANCE SNAPATSI a déjà alerté l'administration de la situation.

Dernièrement encore, lors du Comité Technique Paritaire Central Police, notre secrétaire générale, dans sa déclaration préalable, a évoqué la nécessité urgente d'une table ronde sur la réforme statutaire de la Police Nationale.

Depuis les dernières élections professionnelles où notre profession de foi témoignait déjà de nos ambitions, nous avons mûri notre réflexion, s'appuyant sur vos remarques, pour finalement établir un dossier de revendications et de propositions tant sur l'instruction d'emploi des scientifiques, que sur le statutai-

-re.

Notre volonté est de faire aboutir au plus vite un dossier au combien important, garant du bon fonctionnement de la filière scientifique, et plus généralement de la PTS.

Vous comprendrez donc que l'appel à un mouvement le 14 septembre, lancé par le SNPPS nous paraît prématuré.

Nous ne pouvons nous inscrire dans cette logique, puisque nous sommes en attente de réponses de l'administration en septembre. Les audiences de septembre auprès du Ministre, du DGPN, et des directeurs centraux seront déterminantes.

Nous perdrons donc de notre crédibilité, acquise au fil des audiences.

L'appel à la manifestation est pour nous une solution ultime, fruit d'un dialogue rompu avec l'administration.

Etant donné que nous ne sommes pas dans cette situation, et qu'au contraire, les directions d'emploi nous ouvrent leur porte, et proposent un travail commun sur le sujet, nous ne saurions que conseiller au SNPPS de réfléchir aux conséquences que pourraient avoir un tel mouvement sur l'avenir de la filière.

Tristes anniversaires

Nous avons fêté durant l'année 2010 d'abord les 100 ans du LPS de Lyon puis récemment, les 25 ans de la sous-direction de la PTS.

Ces anniversaires ont été l'occasion pour l'administration de communiquer à outrance sur l'activité de ces 2 entités, en insistant à chaque fois sur l'expérience et le savoir faire des personnels qui les composent.

Il est indécent de la part de l'administration d'exploiter d'un côté le savoir faire, le sérieux, le professionnalisme des personnels scientifiques pour mettre en avant 2 grands services de la Police Scientifique et d'un autre côté, d'ignorer complètement les

problématiques liées aux statuts bâtards de ces mêmes personnels.

Depuis plus de 2 ans, nous n'arrêtons d'intervenir aux différents niveaux de l'administration afin de tirer la sonnette d'alarme. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous plaindre de vos conditions de travail, des vides juridiques de nos statuts ... etc ...

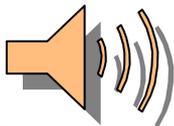
Le silence de l'administration est surprenant. Nous ne saurons tolérer ce silence. Nous ne tolérerons plus les réponses aux problématiques des personnels scientifiques, réponses toutes faites, réponses généralistes concernant les PATS.

Les personnels scientifiques sont certes des personnels de soutien. Leur activité n'est pas purement administrative mais relève de l'opérationnel (missions d'identification de victimes de catastrophes, autopsies, couvertures de manifestations, assistances à perquisitions ...). C'était il y a peu encore des personnels actifs que l'administration s'en souviennent et en tire les conséquences sur le devenir de nos statuts !

**Dates
prochaines CAPN**

Ingénieurs : 27 septembre
Techniciens : 9 novembre
ASPTS : 2 décembre

Tableaux de service des CRS déplacées



PONDORLY

Les cantonnements de passage des compagnies républicaines de sécurité permettent d'accueillir souvent plusieurs unités. PONDORLY, par exemple, supporte régulièrement 3 unités en restauration et foyer-bar.

Un tableau de service établi par la DZ Vélizy, permet à la compagnie support, d'organiser le travail des personnels techniques sur ce déplacement, leur roulement de prises de service, leurs horaires journaliers et leur repos hebdomadaire dans le respect de l'instruction de gestion d'octobre 2007.

Ce tableau type prévoit pour le mess deux cycles de travail (A et B).

Il est le tableau de référence que doivent appliquer toutes les unités supports qui prennent en charge la restauration sur ce site dès lors que les effectifs déplacés sont en respect avec l'instruction de 2007.

Pour la compagnie support, il prévoit l'effectif suivant : 2 OC et 5 AT et pour les unités prise en subsistance, 1 OC et 5 AT.

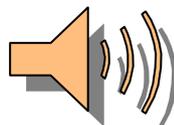
Nombreux sont les collègues qui nous sollicitent concernant l'existence d'un second tableau en trois tranches de prises de service (A, B et C).

Je vous informe que seul le tableau (A et B) en 2 tranches de prises de service est préconisé par la DZ Vélizy et que vous êtes en droit de demander son application stricte.

Il apparaît difficile pour la gestion des compagnies support et pour l'organisation prévisionnelle des déplacements de Pondorly d'avoir plusieurs tableaux.

Ce deuxième tableau illicite (A, B, C) dont l'origine proviendrait parait il d'un certain syndicat SNIPAT FO, tenterait surtout à servir les intérêts particuliers de quelques collègues qui n'aiment pas travailler le soir au détriment du travail d'autres subordonnés.

Au-delà de cet exemple manifeste d'esprit d'équipe, je vous confirme que ce tableau n'est pas avalisé par la DZ Vélizy, (renseignements pris auprès de la logistique opérationnelle DZ), et qu'il n'est donc pas à appliquer.



ANGLET

Concernant le cantonnement de la Butte aux Cailles à Anglet, un tableau dit « confidentiel » a été établi par la délégation des CRS des Pyrénées Atlantiques et circule allègrement sur l'ensemble des ordinateurs syndicaux ... et je vous en remercie.

Il est le tableau « dit de référence » à faire appliquer par l'ensemble des commandants des unités déplacées sur ce site.

Seul problème:

Il ne respecte pas l'instruction de gestion de 2007.

En effet, il prévoit pour la compagnie support l'effectif suivant : 2 OC et 5AT, pour l'unité prise en subsistance, 1

OC et 5 AT et pour la mission 1/2 unité LVU MAM, 1 AT pour le mess.

Le compte n'y est pas et pour cause, la 1/2 compagnie avec le repos doit impliquer 2 AT pour le service du mess et ce au stricte minimum.

Je vous invite donc à faire respecter le minimum de personnels travaillant prévu par l'instruction 2007 lors de vos déplacements sur ce site .

Il est de votre devoir de demander un renfort auprès de votre commandant .

Si votre unité ne peut fournir le personnel nécessaire, un renfort peut être alors demandé à votre zone de tutelle CRS.

Ne pas le faire , c'est encourager un fonctionnement usant pour les organismes des personnels travaillant en sous effectif et c'est surtout donner raison à une hiérarchie régionale qui réalise des économie de bouts de chandelle (1 IJAT/jour) sur le dos de personnels de catégorie C déjà très faiblement rémunérés.

**Dates
prochaines CAPN**

Avancements Ouvriers Cuisiniers – début décembre 2010

Avancements Adjointes Techniques (au titre de l'année 2011) - mi novembre 2010

TECHNIQUES

Projet de mutualisation

Les 9 et 25 juin, sur invitation de la DZ CRS Nord, ont été conviées à une réunion de concertation, les deux organisations syndicales représentatives des personnels techniques pour évoquer le projet de mutualisation des CRS 11 et 12.

L'ordre du jour de cette réunion permit d'évoquer dans un premier temps les effectifs de personnels techniques dans le cadre d'un fonctionnement sur une structure unique mess et foyer bar dont l'appellation serait : mess et foyer Roseraie. L'ensemble des personnels techniques des deux unités est concerné dans son intégralité.

Cette structure se situerait dans les locaux de la CRS 11 et permettrait à terme de fermer les cuisines et le foyer de la CRS 12 qui sont non conformes aujourd'hui.

L'agrandissement des vestiaires de la CRS 11 permettrait d'accueillir les personnels des deux unités plus les personnels des compagnies de passage.

Pour Alliance SNAPATSI, notre délégation était composée de nos délégués zonaux et locaux BONNIEZ Karel et PARMENTIER Pascal pour les adjoints techniques, ainsi que POIRIER Jean-Louis pour les ouvriers cuisiniers qui seront en charge de suivre ce dossier

La surface totale des vestiaires hommes serait de 66m² et pourrait ainsi accueillir 42 fonctionnaires. La règle des 1.5 m² par fonctionnaire sera respectée.

Un vestiaire féminin équipé de toilettes et douches indépendantes est également prévu par nos autorités CRS dans ce projet. Il pourrait accueillir 8 personnes plus 2 en supplément pour les personnels féminins de passage soit 10 places au total.

Coût total pour l'ensemble de ces travaux : 11206 euros.

Ces premières réunions étaient surtout le point de départ d'une concertation enrichissante entre la DZ Lille et les représentants syndicaux pour ce projet de mutualisation. L'administration zonale CRS fut très attentive à nos différentes remarques tant sur le plan matériel qu'organisationnel.

La prochaine réunion aura lieu fin juillet et Alliance SNAPATSI, par l'intermédiaire de sa délégation zonale Nord, vous rendra compte du suivi de ses travaux sur ce dossier.

Personnels sédentaires

Alliance SNAPATSI vous informe qu'à la demande de nombreux collègues affectés dans des écoles nationales de Police ou autres structures sédentaires comme l'INF Clermont-Ferrand ou le CNEF à Gif sur Yvette, notre structure technique a décidé de relancer auprès de la DFPN le toilettage de l'instruction de gestion du temps de travail des personnels techniques hors CRS datant du 18 octobre 2002.

En effet, un projet, datant de 2007 n'a toujours pas vu le



jour alors que pour certaines structures, nos collègues sont appelés à travailler les week-

end mais pas avec les mêmes compensations que leurs collègues de même grade en CRS.

Alliance SNAPATSI vous tiendra informé de la suite qui sera donnée à ce dossier et défendra vos intérêts afin que les personnels sédentaires de nos structures de formation ne soient pas les personnels oubliés de la police nationale.

Nouveau bureau, Nouvelle équipe !

Lors du scrutin du 4 mai, Horizon Sgpatsi n'a pas conservé le siège en CAPN d'adjoint administratif acquis lors du précédent scrutin. Dans ces conditions, que faire ? Continuer sans avoir de siège au niveau national ? Se mentir à soi-même, faire la politique de l'autruche et de l'attentisme en se disant que les collègues resteraient adhérents malgré notre absence au niveau national ? Ne plus participer aux réunions organisées par l'administration et donc ne plus informer nos collègues ?

NON !!!

Le bureau régional de PARIS du syndicat Horizon Sgpatsi a donc décidé de réagir et de rejoindre le SNAPATSI, le 18 juin dernier.

Syndicat cohérent et organisé, le SNAPATSI partage nos idées. Nous avons le même langage et beaucoup de points communs.

Ainsi, les représentants dont je fais partie, Daniel JOSEPH, Berthe BESSARD, Corinne RIVIERE siègent en CAP Locale (pour les administratifs) ainsi que Serge LEJEUNE et Anastasie DORSILE (pour les techniques), ont démissionné et continuent à siéger en leurs noms personnels.

Pascale PINEAU
Déléguée Zonale
pour le SGAP de PARIS
06 19.83.60.93
sgap.paris@snapatsi.fr



**Nos valeurs restent les mêmes,
la défense de vos intérêts
et de votre avenir professionnel !!**

**Rejoignez-nous au SNAPATSI
et travaillons ensemble !!**

C'est donc un nouveau bureau que j'ai mis en place avec une structure plus forte, qui s'est installé au 19 rue Vieille du Temple à Paris 3ème, où je vous accueille, et suis à votre écoute. N'hésitez pas à me contacter !

Notre arrivée au SNAPATSI est un lien supplémentaire qui favorise un enrichissement, et participe à un renforcement, pour la défense des dossiers des personnels administratifs, techniques et scientifiques du SGAP de Paris.

Notre crédo, rester proche de vous et du terrain, régulièrement je me déplacerai pour vous rencontrer. Nous serons aidés par nos collègues actifs d'Alliance Police Nationale, qui pourront nous signaler les collègues qui ont besoin de nous. De plus, vous trouverez les infos du SGAP de Paris sur notre site internet SNAPATSI.

Dès lors nous avons déjà commencé à travailler les dossiers d'avancement et rencontré en audience la DRH et certaines DTSP. D'autres rendez-vous dans vos directions, sont prévus. Les prochaines CAP Locales auront lieu mi septembre et elles concerneront, entre autres, les titularisations.

Pour avancer et progresser, adhérez au SNAPATSI !

D'ici à la rentrée, et en attendant de vous rencontrer, pour ceux que je ne connais pas encore, je vous souhaite de très bonnes vacances à tous !!!

Une région : DES DÉLÉGUÉS POUR VOUS
REPRÉSENTER

Pascale PINEAU, Déléguée Zonale
Daniel JOSEPH, Délégué Zonal Adjoint
Corinne RIVIERE, Trésorière
Berthe BESSARD, Secrétaire
Bernard SANDRE, Secrétaire

Vous pouvez nous joindre :

- ◇ par écrit Syndicat SNAPATSI – Bureau Zonal Paris
19 rue Vieille du Temple – 75003 PARIS
- ◇ Par téléphone : 01.42.77.26.34
- ◇ Par fax : 09.55.54.67.32
- ◇ Sur portable : 06.19.83.60.93 ou 06.21.35.80.11
- ◇ Par mail : sgap.paris@snapatsi.fr



ADHESION 2010

**Syndicat National des Personnels Administratifs
Techniques et Scientifiques**

Bureau National :

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14

Email : snapatsi@snapatsi.fr

Site Internet : <http://snapatsi.fr>

Nouvelle adhésion

Renouvellement adhésion

IL EST IMPERATIF DE REMPLIR TOUTES LES
RUBRIQUES AVEC PRECISION

NE REMPLIR QUE LES RUBRIQUES NOM, PRENOM
ET CELLES QUI ONT EVENTUELLEMENT CHANGE

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Date et Lieu de naissance

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Téléphone personnel

Téléphone portable

Adresse Email personnelle

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Direction, Service d'affectation et adresse

SGAP

Téléphone bureau

Adresse Email professionnelle

Matricule

Grade

Date de grade

Date d'entrée PN

MONTANT DES COTISATIONS

Cette année encore le montant de nos cotisations reste inchangé 1

ADMINISTRATIFS	
SA classe exceptionnelle	62 €
SA classe supérieure	59 €
SA classe normale	55€
Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	52 €
Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	51 €
Adjoint 1 ^{ère} classe	49 €
Adjoint 2 ^{ème} classe	46€

TECHNIQUES	
Ouvrier Cuisinier	53 €
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	52€
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	51 €
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	49 €
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	46 €

SCIENTIFIQUES	
Ingénieur en Chef	75 €
Ingénieur Principal	72€
Ingénieur	70€
Technicien en Chef	62 €
Technicien Principal	59 €
Technicien	55 €
ASPTS Principal	52 €
ASPTS	49 €

Stagiaire (concours externe)
75 % du montant du grade concerné

Retraité 22€

Mode de paiement

Chèque			Espèces	Prélèvement automatique	
Possible en plusieurs fois				Joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe	
Chèque	Montant	Date d'encaissement	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Totalité de la cotisation soit 1 prélèvement	ou ¹ en 4 prélèvements
1 ^{er} chèque				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} chèque					
3 ^{ème} chèque					

Autorisation d'envoi de-mail.

Vous souhaitez recevoir régulièrement des informations concernant nos actions, nos actualités et le déroulement de votre carrière ?

- OUI, j'autorise le SNAPATSI à m'envoyer SES informations sur ma messagerie électronique
 NON, je n'autorise pas le SNAPATSI à m'envoyer des informations sur ma messagerie électronique

Date et Signature

1

La mensualité sera calculée en fonction du mois d'adhésion (sachant que la cotisation est due pour l'année civile)